

L'Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques

L'Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques est menée tous les ans par le ministère de l'Éducation.

Qui?

L'Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques est administrée par les enseignants aux élèves de 3e, 6e, et 9e année. Les élèves du programme d'immersion française en 3e année ne participent pas à l'évaluation de la lecture.

Quoi?

Chaque élève fait un seul module de l'évaluation, c'est à dire, aucun élève ne remplira la totalité de l'évaluation. L'évaluation comporte des questions à choix multiples et des questions à développement. Les évaluations en lecture et en mathématiques ont lieu tous les ans, en alternance.

Pourquoi?

L'Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques sert à déterminer les progrès en lecture et en mathématiques. Les résultats ne seront communiqués qu'à l'échelle provinciale. En analysant les tendances des résultats des évaluations provinciales, nationales et internationales et leurs données internes, le personnel professionnel de l'enseignement peut reconnaître où des plans d'action sont nécessaires pour assurer l'amélioration continue de l'enseignement et de l'apprentissage. L'Évaluation provinciale en lecture et en mathématiques ne reflète pas le progrès individuel des élèves, le travail des enseignants ou les progrès de l'école. L'évaluation ne demande aucune préparation de la part des élèves.

QUAND?

La période d'évaluation est entre la dernière semaine de mai et la première semaine de juin. L'évaluation dure environ une heure, et l'école devra choisir le moment dans cet intervalle de deux semaines.

